

BULLETIN D'INSCRIPTION

Votre projet et l'Europe
Positionner, définir et mettre en œuvre un projet culturel européen
en tant qu'étape de son européen

nom.....
prénom.....
adresse.....
.....
code postal..... ville.....
téléphone domicile.....
portable.....
mél personnel.....
date de naissance.....

fonction.....
téléphone professionnel.....
mél professionnel.....
coordonnées de la structure qui vous emploie (raison sociale et adresse)
.....
.....

Je m'inscris pour le stage :

Votre projet et l'Europe..... 600 €

Coût pédagogique pris en charge par : l'employeur ou OPCA
 le stagiaire

Une facture sera adressée à l'issue du stage par la Paierie Régionale de Bretagne.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

Date et signature

Attention !
Dans l'attente de l'accord de votre employeur ou de l'OPCA, faites-nous parvenir le plus rapidement possible une copie de votre demande

Document à retourner à :

Spectacle vivant en Bretagne
14 rue Guy Ropartz - BP 20415
35704 RENNES Cedex 7

Modalités d'inscription

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription et du formulaire de prise en charge au titre de la formation professionnelle (s'il y a lieu).

Le bulletin d'inscription est à retourner à l'adresse suivante :

Spectacle vivant en Bretagne
14 rue Guy Ropartz - BP 20415
35704 RENNES Cedex 7

Toutes les précisions (jours, horaires et lieux précis du stage) vous seront communiquées avec la confirmation de votre inscription.

La présence au stage n'est possible qu'après réception de la confirmation d'inscription et du retour du contrat de formation signé.

Tout programme commencé est dû en totalité, sauf cas de force majeure constaté (certificat médical, attestation employeur,...).

En cas d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les droits d'inscription resteront intégralement dus à Spectacle vivant en Bretagne.

Pour tout désistement, moins de 10 jours avant le début du stage, 50% du coût de la formation resteront dus à Spectacle vivant en Bretagne.

Dans le cadre d'une prise en charge par un OPCA, le coût des heures de formations non suivies sera facturé au participant.

Certaines modifications indépendantes de notre volonté peuvent intervenir en cours d'année. Spectacle vivant en Bretagne se réserve le droit de reporter, voire d'annuler une activité, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge du participant, mais peuvent être pris en charge, selon la réglementation propre à chaque OPCA.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 02 99 37 34 58

**Possibilités de prise en charge
au titre de la formation professionnelle continue**

Spectacle vivant en Bretagne est un organisme de formation professionnelle déclaré à la préfecture. Ce stage peut donc être pris en charge par votre employeur au titre de la formation professionnelle continue.

Dans le cas d'une demande de prise en charge par l'employeur ou OPCA

Coordonnées de l'employeur ou l'OPCA

nom.....
adresse.....
.....
téléphone.....
fax.....
mail.....

Nom de la personne à contacter pour le règlement financier :

.....

Nom du participant et fonction :

.....
.....

Montant des droits d'inscription pris en charge : 600 €

Une facture sera adressée à l'issue du stage par la Paierie Régionale de Bretagne.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

Date, signature et cachet de l'employeur (obligatoire pour une prise en compte de l'inscription)
--

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 art.27, nous vous informons que les données ci-dessus seront informatisées et que vous pourrez y accéder et les rectifier à tout moment. Si vous ne voulez pas qu'elles soient transmises à des tiers, signalez-le nous